



République Française  
DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE  
CANTON D'AMBOISE

**MAIRIE DE  
NEUILLÉ LE LIERRE 37380**

TEL : 02 47 52 95 17

Convocation : 24 mai 2023

SESSION ORDINAIRE

Nombre de Conseillers Municipaux

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 11

Pouvoirs : 0

**N° DEL-2023-16**

**Extrait du Registre des Délibérations  
Commune de Neuillé le Lierre**

**Séance du 9 juin 2023**

L'an deux mil vingt-trois le 9 juin à 18 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Neuillé le Lierre, sous la présidence de Madame Blandine BENOIST, Maire.

**Présents :**

Mesdames Blandine BENOIST, Cécile BERLAND, Corinne DUMONT, Natacha MOUGEOLLE.

Messieurs Laurent DUCARD, Philippe PONTILLON, Loïc PELÉ, Joël LAMOTTE, Dominique NOURRY, Danis SIX, Richard THIBAULT.

**Absents :**

Ingrid MÉTAIS, Vanessa TESSIER.

**Secrétaire de séance :** Cécile BERLAND

**AVIS SUR L'EXPLOITATION DU PARC ÉOLIEN  
SUR LA COMMUNE D'AUZOUEUR EN TOURAINE**

Le territoire de notre commune étant atteint par le rayon d'affichage de six kilomètres, notre conseil municipal est appelé, conformément aux dispositions de l'article R. 181-38 du code de l'environnement, à donner son avis sur la demande d'autorisation au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Madame le Maire demande à l'ensemble du Conseil Municipal de donner son avis sur la demande d'autorisation environnementale en vue de l'exploitation d'un parc éolien sur la commune d'Auzouer en Touraine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a obtenu 3 voix POUR, 3 voix CONTRE, et 5 ABSTENTIONS concernant l'exploitation du parc éolien d'Auzouer en Touraine.

Fait à Neuillé le Lierre, le 9 juin 2023

Le Maire, Blandine BENOIST.